



Service hygiène et sécurité

Par **NaitreGitan**, le **13/07/2011** à **10:16**

Bonjour,

J'ai plusieurs questions à vous poser sur le logement que j'occupe actuellement.

J'occupe ce logement depuis fin janvier 2011.

Ce logement est géré par une société. Cette société joue le rôle d'intermédiaire avec le propriétaire. Elle s'occupe de la partie administrative.

Depuis j'ai rencontré pas mal de problèmes chez moi.

1er problème : Absence de garde corps aux fenêtres.

En effet, la hauteur de l'appui fenêtre étant de 65 cm, il devrait y avoir un garde corps à chaque fenêtre.

J'ai fais une demande au mois d'avril auprès de mon agence (la société en question). Et depuis rien a été fait.

Le 1er juin, mon chat est tombé du 3ème étage, il s'en sort avec une patte cassée. Et pour nous, 400 euros de vétérinaire.

Ai je le droit d'exiger le remboursement de ces frais occasionnés ?

2ème problème : Fuite au plafond.

J'ai signalé ce problème courant mai, et depuis aucune nouvelle. Mon plafond va t-il s'écrouler ? bonne question.

Les seules nouvelles que j'ai eu après des dizaines d'appels et de mails, c'est : "Il faut

attendre que le propriétaire fasse le nécessaire".

Pour résumer, ma question est :

Existe t-il un service d'hygiène et sécurité qui pourrait s'occuper du problème et mettre la pression sur cette société et le propriétaire ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **corimaa**, le **13/07/2011** à **11:16**

Voyez auprès de votre mairie si vous avez un service hygiène, malheureusement toutes n'en ont pas

Par **NaitreGitan**, le **13/07/2011** à **11:25**

Merci de votre réponse.

Service Communal d'Hygiène et de Sécurité, c'est ça ?

Par **corimaa**, le **13/07/2011** à **11:30**

oui, c'est ça :)

Par **NaitreGitan**, le **13/07/2011** à **11:32**

Je viens de vérifier et ma mairie a bien ce service :)

Par contre, pour les frais de vétérinaire, vous avez aucune idée ?

Par **corimaa**, le **13/07/2011** à **11:42**

Vous avez tenté votre assurance habitation ?

Par **NaitreGitan**, le **13/07/2011** à **11:46**

Bonne idée, je vais vérifier de ce côté là.

Merci